

- La création de points de convergence au sein de l'ONU et des organisations régionales pour la prévention des conflits, en particulier dans les domaines de la collecte des renseignements et d'élaboration des stratégies d'intervention.
- Une plus grande utilisation des mécanismes tels que les comités de liaison spéciaux, les comités de tous les donateurs et les plans d'action communs qui rassemblent les objectifs et les missions interinstitutions en une stratégie de prévention des conflits/consolidation de la paix cohérente et coordonnée.
- La création d'une présence plus forte de prévention des conflits sur le terrain grâce au recours, par exemple, de représentants spéciaux qui connaissent la culture, la langue et les conditions locales, et qui peuvent adopter une approche directe pour la prévention et la gestion des conflits.
- Il faut prêter plus d'attention à la prévision et à l'élaboration de meilleures stratégies de non-intervention à l'égard des intervenants et des intérêts locaux quand des parties extérieures, notamment des organisations internationales et régionales, s'occupent de la supervision de processus électoraux, du maintien de la paix et autres activités d'instauration de la confiance.

Recommandations juridiques et normatives

- Le renforcement et l'élargissement de la portée des cadres normatifs de dissuasion aux niveaux régional et mondial pour ceux qui ne respectent pas les institutions démocratiques et violent les droits de la personne, notamment en créant une Cour criminelle internationale.
- L'élaboration de « codes de conduite » régionaux là où il n'y en a pas.
- L'élargissement et l'approfondissement des systèmes de contrôle des armements, déjà existants, comme dans le cas des mines terrestres.
- Le fondement d'un système international qui contrôlera la circulation des armes légères en appuyant initialement la recherche, l'élaboration de bases de données et la surveillance de la circulation des armes licites.
- L'appui aux efforts régionaux visant à promouvoir la sécurité de la personne par opposition à la sécurité militaire.
- Le soutien aux initiatives visant à accroître la transparence et à renforcer le contrôle du public sur les dépenses militaires.
- Le renforcement des interdictions internationales, régionales et locales contre la violence faite aux femmes et aux enfants, le lancement d'initiatives qui rétabliront les sanctuaires sûrs où la violence est interdite.
- L'amorçage d'un dialogue et d'une discussion sur le rôle des échanges commerciaux et des multinationales dans les causes aussi bien que dans la prévention des conflits afin d'établir de meilleurs « codes de conduite » des sociétés.
- Un bien plus grand appui aux défenseurs des droits de la personne et des méthodes qui encouragent le règlement pacifique des différends.